

Accompagner les enfants et leur famille en difficulté

APPEL À
PROJETS
2023

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
MERCREDI 08 FÉVRIER 2023
À 17H

Contexte

Le programme Enfance de la Fondation de France encourage les actions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant par la société comme par son entourage familial.

Il agit pour valoriser la place des parents et pour apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il s'attache à lutter contre les inégalités, qui peuvent dès le premier âge affecter les enfants issus de milieux défavorisés, en faisant bénéficier les familles d'un accompagnement soutenant.

Ce soutien leur permet de renforcer leurs capacités à agir et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie.

Le programme intervient prioritairement en direction de parents éprouvant de nombreuses difficultés au quotidien. Pour plus d'efficacité, les projets retenus doivent favoriser une collaboration persévérante entre les familles et les différents intervenants qui les accompagnent, dans la perspective de servir d'abord l'intérêt de l'enfant.

Dans un souci de sécuriser les parcours de la protection de l'enfance et d'accompagner la transition des enfants vers l'âge adulte, le programme pourra également soutenir les structures ou services proposant un projet d'accompagnement collectif de jeunes majeurs [18-25ans] sans soutien familial, sortant de dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, ou de la protection judiciaire.

Objectifs

• **Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement**, en intervenant avant toute prise en charge institutionnelle, par le soutien à des actions visant à éviter les ruptures de parcours, qu'elles concernent le soutien aux solidarités familiales, le maintien dans la vie sociale et professionnelle, l'accès à, la santé, l'éducation, la culture et plus largement aux services de droit commun.

• **Lutter contre la précarité**, en permettant aux familles en prise à des difficultés cumulées, de sortir de l'insécurité, d'assumer leurs responsabilités élémentaires, de jouir de leurs droits fondamentaux et ainsi de renforcer leurs capacités à améliorer leurs conditions de vie.

• **Soutenir les enfants et leur famille en difficulté par des actions innovantes**. Adaptées au cas par cas, ces expérimentations peuvent concerner aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants dont le mal-être est avéré (témoins ou victimes de violences, délaissés, abandonnés...).

Elles peuvent également favoriser l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles, notamment en MECS, en service d'action éducative en milieu ouvert ou en structures d'accueil de jeunes enfants.

• **Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles**, en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires. Le travail en réseau nécessite une ouverture aux pratiques de l'autre, de la disponibilité et une approche

méthodologique. Objectif parfois difficile à atteindre, il est cependant garant d'une meilleure adéquation des réponses proposées à la complexité des situations des familles.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Accompagnement des enfants et de leur famille

- **Tout projet qui apporte une réponse réelle** à un ou plusieurs facteurs à l'origine des difficultés identifiées. Si les projets s'adressent aux parents, les enfants doivent par répercussion en recevoir les bénéfices.
- **Tout projet destiné à soutenir au sein des MECS** et des services d'action éducative en milieu ouvert :
 - o les relations entre les enfants et leurs parents ;
 - o l'accueil de mineurs non accompagnés.
- **Tout projet destiné à accompagner la transition vers l'âge adulte des jeunes majeurs (entre 18 et 25 ans)** sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire.

Analyse et diffusion des pratiques professionnelles

- **Tout projet permettant aux professionnels de partager leurs expériences** et d'analyser leurs pratiques pour optimiser l'impact de leurs actions sur les publics vulnérables qu'ils accompagnent. Les projets soutenus doivent renforcer le travail de coopération entre les différents intervenants agissant auprès des enfants, de leur famille et des jeunes.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à tous les organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée (collectivités territoriales, établissements publics, MECS, structures d'accueil de jeunes enfants, groupements d'intérêt public, coopératives...).

Critères de sélection

- servir l'intérêt de l'enfant ou du jeune ;
- bénéficier à des personnes identifiées, c'est-à-dire connues du porteur de projet, et en prise à des difficultés cumulées et avérées par la réalisation d'un diagnostic ;
- apporter une ou des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, en cohérence avec le diagnostic précité et le contexte local ;
- avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour :
 - o une appréhension globale des situations familiales (la famille dans son environnement),
 - o une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluridisciplinaire),
 - o une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial) ;
- revêtir un caractère innovant ;
- prévoir une évaluation ;
- faire appel à plusieurs financeurs ;
- impliquer les personnes bénéficiaires ou prévoir des étapes favorables à une participation progressive.

Points d'attention

Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de certains projets, la Fondation de France peut accorder son soutien pendant deux ou trois années au maximum.

Toute demande d'aide au fonctionnement habituel d'un service ou d'une structure sera systématiquement refusée, ainsi que les demandes relevant d'une prise en charge administrative de droit commun.

Engagée dans une démarche de révision complète de ses missions sociales, la Fondation de France ne reconduira pas le présent appel à projets en 2024.

Exemples de projets soutenus

- Soutien de très jeunes parents en difficulté, autour de la naissance de leur premier enfant.
- Parcours d'insertion sociale de familles en très grande précarité.
- Ateliers collectifs destinés à rompre l'isolement de familles monoparentales.

- Accueil et accompagnement de parents et d'enfants victimes de violences.
- Initiative de reconstruction des liens parents/enfants accueillis en MECS.
- Ateliers favorisant l'apprentissage et/ou la maîtrise de la langue.

- Mise en réseau de partenaires pour un accompagnement cohérent et concerté de mineurs non accompagnés.

Comment répondre ?

L'appel à projets « Accompagner les enfants et les jeunes en difficulté » comprend une session par an. Les porteurs de projets doivent d'abord soumettre en ligne une demande de subvention simplifiée, qui est étudiée par un jury de présélection.

Les candidats retenus à l'issue de la présélection seront contactés la deuxième quinzaine de février et devront déposer un dossier complet de demande de subvention, qui sera étudié par le comité d'experts bénévoles.

La date limite de réception des notes d'intention est le **08 février 2023 à 17h**.

Les candidatures seront ouvertes dès le 15 novembre 2022. Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront communiquées par voie postale ou électronique.

L'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets « Accompagner les enfants et leur famille en difficulté » sont disponibles sur le site : fondationdefrance.org rubrique Trouver un financement.

Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse : projets@fdf.org



ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN

Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration, des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.



COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elle est destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques dans le domaine de la protection de l'environnement.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France

mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France.

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique Nous connaître / ODD : nos engagements.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.